

# La LETTRE municipale

## de Saint Geoire en Valdaine

# 2

### É D I T O R I A L

Deux mois se sont déjà écoulés depuis la mise en place de votre équipe municipale. Lors du deuxième conseil municipal, vos élus se sont engagés dans les commissions communales et dans les divers syndicats et la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais. Ainsi, Charles Bazus a été élu Vice-Président en charge de l'Agriculture au sein de l'Assemblée du Pays Voironnais et Christian Gaillard a pris la présidence du SIVU du corps des Sapeurs-Pompiers. De son côté, Nicole Brestaz a été élue Vice-Présidente du Conseil d'Administration de l'Hôpital Local et du SIVU du collège le Guillon. Enfin, Bernard Letort a été élu Vice-Président du SIVU du lycée Pravaz. La représentation de Saint-Geoire-en-Valdaine au sein des institutions multiples locales est ainsi bien concrète.

Nos priorités se concentrent sur les travaux en cours engagés par nos prédécesseurs : l'aménagement de la route au secteur de la Gaieté ; la construction de l'école maternelle qui doit être opérationnelle à la rentrée de septembre 2008 ; les malfaçons dans les travaux de l'Auberge du Val d'Ainan qui occasionnent des soucis sérieux pour son exploitation.

Dans le même temps, nous conduisons une analyse précise sur la situation financière exacte de la commune, réalisée par l'expert du CIFODEL : Les premiers éléments font apparaître que de 2001 à 2007, les charges à caractère général ont augmenté de 38,89%, les charges de personnel ont augmenté de 67,55%, alors que la population n'a augmenté que de 10 à 15% sur la même période.

L'analyse du budget prévisionnel 2008, voté par l'ancienne équipe, révèle un équilibre tronqué : en recourant à des rentrées financières anticipées de 2009 et 2010 (fonds de compensation de TVA, subventions) ; en omettant les frais intercalaires de l'emprunt pour la construction de l'école maternelle ; en omettant de provisionner les voies piétonne et cyclable d'accès à l'école maternelle ; en provisionnant une vente hypothétique d'une partie du terrain communal de Choché où est programmée la construction de la nouvelle gendarmerie.

Concernant la future gendarmerie, le terrain proposé précédemment n'a pas reçu d'avis favorable de la part des services Technique - Santé - Génie - Transmission de la Gendarmerie (Grenoble).

De plus, recourir à un bail emphytéotique (sur 35 ans), arrêté par l'ancien maire, coûterait au moins 35% plus cher par rapport à une solution dans laquelle la municipalité intervient en tant que maître d'ouvrage.

*(Suite en page 2)*

### S O M M A I R E

<b>Auberge du Val d'Ainan</b>	<b>P. 2</b>
<b>Travaux à la Gaieté en voie d'achèvement</b>	<b>P. 3</b>
<b>Marais et Natura 2000</b>	<b>P. 4</b>
<b>Conseil municipal</b>	<b>P. 5</b>
	<b>P. 6</b>
	<b>P. 7</b>
	<b>P. 8</b>
<b>Fête de l'école</b>	<b>P. 9</b>
<b>SIVU Lycée Pravaz</b>	<b>P. 9</b>
<b>Don du sang</b>	<b>P. 9</b>
<b>Club Rencontre</b>	<b>P. 10</b>
<b>Centre de loisirs</b>	<b>P. 10</b>
<b>Foyer logement</b>	<b>P. 10</b>
<b>Lettre municipale et Site internet</b>	<b>P. 11</b>
<b>Téléalarme</b>	<b>P. 11</b>
<b>Concours maisons et fermes fleuries</b>	<b>P. 11</b>
<b>Permanences</b>	<b>P. 12</b>
<b>Les beaux jours</b>	<b>P. 12</b>
<b>Agenda</b>	<b>P. 12</b>

Dépôt légal en cours  
Conception : Mairie de Saint Geoire en Valdaine  
Directeur de publication : Michel Cudet  
Impression : Mairie de Saint Geoire en Valdaine

*(Suite de l'éditorial du Maire)*

Cela ne nous réjouit pas de constater un manque de financement de l'investissement qui se traduit par un déficit de trésorerie très lourd. Pour compenser les recettes futures, la commission des finances débattrait sur l'obligation de recourir à un emprunt plus important, avant examen en conseil municipal. Nous demanderons à l'expert du CIFODEL de nous accompagner dans cette démarche et de s'exprimer en présence devant les conseillers municipaux. Au vu de la conjoncture financière communale actuelle, nous avons bloqué toutes les études précédemment confiées à des cabinets extérieurs et tous investissements autres que ceux ayant trait à la sécurité en particulier. Tous les frais d'entretien récurrent font l'objet d'un suivi annuel rigoureux.

Les seules dépenses que nous nous autorisons à engager concernent l'exploitation du terrain de camping et de la piscine, ainsi que les fêtes du village, pour dynamiser l'animation estivale de notre commune.

Votre équipe municipale a promis de communiquer en toute clarté sur ses actions et ses engagements de dépenses et de recettes.

Nous ne cherchons pas à déclencher des polémiques stériles mais nous ne pouvons pas taire la réalité de la situation financière de notre commune.

Pour autant, nous allons modifier le budget primitif dans sa globalité pour le rendre sincère et réaliste; nous établissons aussi une prospective pour les six années à venir, avec énergie et réalisme, de manière à prévoir les financements adaptés à nos investissements en cours et futurs

Bien cordialement,

Michel Cudet

## Travaux - Logistique

### DOSSIER « AUBERGE DU VAL D'AINAN »

#### De sérieux problèmes de fonctionnement après les travaux de rénovation.



Après l'incendie qui s'était déclaré à l'Auberge du Val d'Ainan, le 14 janvier 2000, entraînant de graves dégâts pour le bâtiment, la municipalité d'alors avait fait refaire l'ensemble de la charpente, dans le même style, pour un montant de 958 310 Francs (soit 146 100 €).

Il y a lieu de rappeler que les assureurs avaient accordé une indemnisation de 2 116 256 F (322 621 €), chèque perçu en mairie avec un recours sur valeur à neuf du bâtiment et de démolition d'un montant supérieur à 400 000 F (62 840 €), ainsi qu'une indemnisation de la perte d'exploitation

Pour le gérant dans la mesure où il reprenait son activité trois mois après la fin des travaux.

Il y avait donc de l'argent pour remettre rapidement l'hôtel restaurant en exploitation, en tenant compte des contraintes de sécurité et avec une capacité d'accueil de 5 chambres, tout en remettant les compteurs à zéro sur le plan des loyers.

Cinq ans plus tard, les travaux de restauration intérieure ont repris, le choix de l'architecte s'était porté sur Optima, représenté par Mr Casacci de Corenc, pour des honoraires de 73 753,82 € TTC (soit 483 790 F).

Les travaux réalisés s'élèvent à un montant de 721 269,38 € TTC (soit 4 731 217 F) avec un emprunt souscrit par la municipalité de 420 000 € (soit 2 755 000 F), remboursable en 15 ans à taux variable, dit « progressif » qui de 2,93% en 2005 a atteint 5,3% en 2008. Au total, l'ensemble des travaux aura donc coûté 795 023,20 € hors taxes.

Sylvain et Gaëlle Devaux ont rouvert l'Auberge, début décembre 2007, en accomplissant un important travail d'aménagement et de décoration. Cependant, les nouveaux gérants rencontrent de sérieux problèmes de fonctionnement, tant sur la partie hôtel que sur celle de la restauration.

Leur constat porte sur les 5 chambres rénovées dont :

- les fenêtres ne ferment pas
- les thermostats ne fonctionnent pas (le chauffage ne peut pas être coupé lorsque les chambres sont inoccupées)
- les vitres sont cassées
- les cabines de douches sont trop étroites et guère utilisables
- il n'y a qu'une prise de courant par chambre, il est donc nécessaire de recourir à une rallonge pour disposer un deuxième éclairage de chevet.

En revanche, les chambres non rénovées disposent de double vitrage.

Nous nous interrogeons sur la réflexion qui a guidé les travaux de rénovation et sur la corrélation entre les équipements posés et les matériels facturés.

De nombreux points de défaut de fonctionnement ont été soulevés, parmi lesquels le plus important : la mauvaise installation la chaudière. Celle-ci ne permet pas de couper l'eau chaude dans la partie « chauffage » de l'hôtel.

En présence de M. le maire, Michel Cudet, après deux visites de la commission travaux, il a été décidé de faire réparer, dans un premier temps, les points les plus urgents par le service technique communal. Ceci afin de diminuer les charges en fuel dont la consommation pour la période de décembre 2007 à fin avril 2008 atteint 10 000 litres ! Soit 2 000 litres par mois.

Nous notons que l'espace en sous-sol a été mal utilisé et se révèle être un vrai labyrinthe, non

fonctionnel, avec une mauvaise finition, voire sans finition du tout.

De plus, trois citernes à fuel ont été installées côte à côte en lieu et place d'une seule de même capacité. À destination de la cuisine, quatre bouteilles de propane, non sécurisées, remplacent la cuve précédente, alors que celle-ci était neuve. L'eau de pluie ne s'évacue pas de la partie terrasse (contre-pente)...

Dans un deuxième temps, M. le maire a adressé un courrier à l'architecte pour que celui-ci vienne s'expliquer sur les conditions de rénovation du bâtiment.

Par lettre recommandée, l'architecte nous a répondu que sa prestation avait été conforme au cahier des charges, qu'elle avait été validée sans réserve par la municipalité précédente (avec ses représentants il a eu 56 réunions de chantier) et que si nous désirions des explications, il était prêt à se déplacer à St Geoire en Valdaine, moyennant une indemnité de déplacement et une participation de 80€ hors taxes de l'heure!

Devant pareille réponse, nous sommes plus que jamais décidés à ne pas laisser tomber ce dossier car nous considérons que l'on ne peut dépenser l'argent du contribuable sans justification.

Cet architecte a été rémunéré à hauteur de 73 753,82 € pour une prestation qui laisse beaucoup à désirer, d'autant que les gérants tout comme nous, sont sujets à de nouvelles déconvenues.

Nous continuerons à vous tenir informés de la suite que nous comptons donner à ce dossier.

Christian GAILLARD  
Maire-adjoint en charge des travaux

---

## TRAVAUX ROUTE DÉPARTEMENTALE - secteur La Gaité

---

### **La seconde phase du chantier, démarré en septembre 2007, est en cours d'achèvement.**

Ces travaux se sont prolongés car la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais a voulu enterrer le fourreau et le câble pour la fibre optique (autoroute du haut débit informatique), évitant ainsi un autre creusement de tranchée dans les six mois à venir.

Nous sommes conscients du désagrément que ces travaux ont généré auprès des riverains ainsi que du préjudice subi par les commerçants de la zone et du village.

Nous espérons que ces désagréments seront compensés par l'amélioration de la sécurité routière du fait de la limitation de la vitesse des véhicules.

Pour notre part, nous n'avons pu modifier ni l'emplacement des candélabres, ni leur nombre, ni leur couleur, précédemment arrêtés.

L'aménagement paysager sera réalisé par le service technique communal dès l'automne prochain afin d'embellir ce quartier qui a beaucoup souffert lors des inondations du 6 juin 2002.

Monsieur le maire, a repris contact avec le Conseil Général pour le réaménagement du Pont de la Gaité afin d'améliorer l'écoulement de l'eau et la mise en place d'une barrière de sécurité, ce qui mettra le point final aux travaux sur ce site.

Christian GAILLARD  
Maire-adjoint en charge des travaux

### LES MARAIS DE L'AINAN ET NATURA 2000

#### Concilier protection de l'environnement et activité agricole

Quand les glaciers se sont retirés des Alpes, il y a bien longtemps, quelques lacs se sont formés dans notre région comme Aiguebelette et Paladru. Pas assez profonde pour former un lac, notre vallée de l'Ainan est longtemps restée un marais.



Cette zone humide a été progressivement asséchée par nos ancêtres. Après le remembrement opéré de 1975 à 1984 (qui a été l'occasion de créer de nouvelles surfaces agricoles entre la Côte d'Ainan et Saint Geoire) il ne restait du marais que la portion qui s'étend devant et à droite de la Biscuiterie. La rivière Ainan a été canalisée au fond de la vallée. Elle coule presque tout droit entre La Côte d'Ainan et Champet. Cette rivière n'a fait parler d'elle, à tort, qu'en 2002 : Ce sont les ruisseaux qui ont dévalé les coteaux de Saint Geoire et ont créé les inondations.

Cependant la Communauté Européenne s'inquiète de la disparition progressive des zones humides. Elle demande de maintenir, voire de créer de nouvelles surfaces (les sites NATURA 2000), en évitant bien sûr de pénaliser le développement économique et agricole. L'objectif est de ne pas voir disparaître certaines espèces de la faune et de la flore. Il y a environ 2000 sites en France.

Pour notre vallée, spécifiquement, il s'agit de protéger un crapaud (le sonneur à ventre jaune), une libellule bleue un peu particulière (l'agrion de Mercure), des petits poissons (la lamproie de Planer) et le triton crêté, s'il existe encore. Côté flore, au moins une petite orchidée (le Liparis de Loesel) qui fleurit quand elle a le temps.

Un futur site NATURA 2000 est proposé par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt. Cette zone longeant la rivière, englobant le petit marais, prolongerait celle qui est située entre Chirens et l'Arsenal (le marais de Chirens) et celle qui sera créée devant le village de Massieu.

Plusieurs réunions ont déjà eu lieu de 2003 à 2007 entre la Sous-Préfecture, les mairies (Chirens, Massieu, Saint Geoire) et les propriétaires concernés. Il s'agit de définir le périmètre et, surtout de comprendre les contraintes pour les propriétaires concernés et les avantages pour la biodiversité. Il faut aussi intégrer dans cette réflexion la gestion de la rivière par le SIAGA.

La prochaine réunion NATURA 2000 aura lieu le 28 mai, en sous préfecture.



Un jour peut-être, Monsieur Bombina Variegata (c'est le nom du crapaud) pourra se promener librement de Chirens à Saint Geoire. Après avoir revêtu son gilet jaune à parements noirs, il ira parfois sonner chez Miss Libellule pour lui offrir une orchidée.

Patrice MORTREUIL

---

# CONSEIL MUNICIPAL

## Extraits de la séance du 18 avril 2008

---

### Préambule de M. le Maire

« C'est notre première séance de travail, quatre semaines pleines se sont écoulées depuis notre prise de fonction. A ce titre, je tiens à faire part de ma satisfaction auprès de toutes les conseillères, tous les conseillers, adjointes, adjoints, sur la manière dont ils ont pris les dossiers en mains, comme des professionnels et de surcroît, dans une excellente ambiance.

Je dois rappeler quelques règles élémentaires de fonctionnement du Conseil Municipal :

#### DELAIS DE CONVOCATION

Imparti au Maire est de trois jours francs minimum pour les communes de moins de 3500 habitants.

#### LE QUORUM

C'est la condition sine qua non de validité des délibérations du Conseil Municipal. Le quorum doit être atteint à l'ouverture de la séance, mais aussi à l'occasion de l'examen de chaque question. Cela signifie qu'au moins la majorité des membres doit être effectivement présente. S'il n'est pas atteint, je dois lever la séance et provoquer une seconde réunion, avec un délai d'au moins trois jours francs.

#### LES DEBATS

Les séances sont publiques, toute personne peut y participer, à charge pour elle de rester silencieuse. Le Maire est titulaire du pouvoir de police et peut ordonner l'expulsion de tout individu perturbant l'ordre public. Cependant, le Conseil Municipal peut demander à se réunir à huis clos. Cette décision est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés, sur demande du Maire ou de trois conseillers municipaux.

Pendant les débats :

sur la forme : restons disciplinés ; levons la main pour demander la parole.

sur le fond : ce sont les rapporteurs des commissions qui présenteront les dossiers récurrents habituels. Pour les gros dossiers tels que : la construction d'une nouvelle gendarmerie, le regroupement scolaire, l'urbanisation future, l'aménagement du village, les orientations budgétaires, les relations extérieures (CAPV, canton, etc.), ils feront l'objet de discussion avec la participation de tous. Un dossier d'accompagnement – support d'ordre technique sera joint.

#### LES VOTES

Aucune forme de scrutin n'étant imposée, nous délibérerons au « Scrutin Ordinaire » ou à « Main Levée ». Toutefois, nous pouvons procéder au vote à « bulletins secrets » lorsqu'un tiers des membres présents le réclame, sur proposition du Maire et l'accord de la majorité absolue du Conseil. »

### **ECOLE MATERNELLE**

#### Commission d'Appel d'Offres

Avenant lot 150 Peinture présenté par la Sté Nouvelle S3P, titulaire du marché.

Un avenant pour travaux supplémentaires, concernant l'application d'une lasure sur le bardage bois en façade afin de limiter l'évolution de la teinte du bois dans le temps, est nécessaire. Le coût s'élève à 1 982.00 € ht, 2 370.47 € ttc. Le nouveau montant du marché est de 31 468.90 € ht, soit 37 636.80 € ttc. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 7 avril 2008 et a émis un avis favorable à l'unanimité. L'Assemblée émet un avis favorable à l'unanimité et autorise M. Le Maire ou son représentant à signer les pièces nécessaires avec la Société Nouvelle S3P, 39, Chemin des Meunières 38260 La Côte Saint André.

#### Dossier Déclaration d'Utilité Publique (école maternelle)

Parcelle ZA 13 – AN 83

La parcelle ZA 13 appartenant aux Consorts Elia est actuellement en cours de succession. Cette dernière est très difficile et ne permet pas d'espérer un accord amiable. En ce qui concerne la parcelle AN 83 appartenant aux consorts Nicolet, Monsieur le Maire a rencontré Mr Nicolet à ce sujet. Nous restons en attente d'une réponse.

L'achat de terrain sur les parcelles ZA 13 et AN 83 est nécessaire uniquement pour la création d'une voie piétonne et piste cyclable et n'a aucun impact sur l'accès à l'école maternelle et sur son ouverture prévue pour septembre 2008. Pour information, la réalisation de la voie verte n'a pas été provisionnée sur le budget primitif 2008 (de l'ordre de 112 000 € TTC à ce jour).

---

# CONSEIL MUNICIPAL

## Extraits de la séance du 18 avril 2008

---

### **CANTINE SCOLAIRE**

Les cantines de l'école maternelle et de l'école primaire sont approvisionnées par la Sté SHCB de St Quentin Fallavier. Actuellement le prix d'achat du repas est de 2.64 € ht, 2.79 € ttc sans le pain. Suite aux différentes augmentations des denrées alimentaires et après négociations, cette société nous informe que le prix d'achat du repas sans le pain sera de 2.75 € ht, 2.90 € ttc à compter du 1er mai 2008. L'Assemblée accepte à l'unanimité ce nouveau prix et autorise M. Le Maire ou son représentant à signer l'avenant avec la Sté SHCB.

### **AFFAIRES SCOLAIRES**

#### Fermeture d'une classe en maternelle

Après décompte des effectifs, l'Inspecteur de l'Académie a annoncé la fermeture d'une classe à l'école maternelle. Les effectifs seront revus en juin et le jour de la rentrée en septembre. Notre objectif est de conserver cette classe et ce, d'autant plus que nous disposerons de locaux neufs !

#### Ecole maternelle – transport scolaire des enfants de l'école maternelle

Velanne a mis en place avec le Pays Voironnais une navette scolaire. Celle-ci présente quelques difficultés : le car n'arrive jamais à la même heure, ce qui perturbe la rentrée des classes.

#### Intervenant sportif

M. Dikson, assurant ce poste, est en contrat renouvelable à la rentrée scolaire. La commission des écoles étudiera son renouvellement.

#### Location d'une structure à Valdaine Chapiteaux.

Elle a pour but de protéger les enfants du soleil et il est prévu de demander son installation dès les beaux jours comme les années précédentes.

#### Classes démontables

Dès que les classes démontables seront enlevées (août septembre 2008), le tennis-club demande la possibilité de récupérer le court de tennis sur lequel l'école maternelle est installée, après remise en état par la commune.

### **FONDS DE CONCOURS DEPLACEMENTS URBAINS**

Un dossier demande de subvention pour la piste cyclable portant sur la phase 2 est à constituer pour être déposé auprès des services du Pays Voironnais. Le montant prévisionnel des travaux par la DDE est estimé à 90 140.00 €. La subvention du Pays Voironnais est estimée à 20% du montant éligible des dépenses.

Plan de financement prévisionnel :

Coût estimatif des travaux	90 140.00 € ht
Maîtrise d'œuvre estimée à 5%	4 507.00 € ht
Total des travaux	94 647.00 € ht
Subvention 20%	18 929.40 € ht
Charge communale	75 717.60 € ht

### **CAMPING**

L'Assemblée accepte le recrutement d'une personne pour assurer l'accueil et l'entretien ainsi que d'une autre personne pour assurer l'animation avec la mise à disposition de la buvette (licence II) du 15 juin au 31 août 2007. Il faudra envisager la remise en place d'une gérance pour ce camping. La présence d'un gardien la nuit est indispensable.

Il est à noter que pour la saison 2008, les campeurs auront accès gratuitement à la piscine. Un système de bracelet pour contrôle sera mis en place.

---

# CONSEIL MUNICIPAL

## Extraits de la séance du 18 avril 2008

---

### **PISCINE**

De nombreux travaux sont à réaliser avant l'ouverture de la piscine, notamment sur le liner qui se décolle dans le grand bassin et qui est troué dans le petit bassin, le filtre à sable est à changer, la protection de l'échelle est usagée, donc à reprendre. La période d'ouverture est fixée du 1er juillet au 31 août 2008, tous les jours de 10 h à 13 h et de 15 h à 19 h. Le mercredi une plage d'ouverture sera prévue de 19 h à 20 h 30, gratuite pour les personnes de St Geoire en Valdaine.

L'Assemblée émet un avis favorable à l'unanimité pour le recrutement d'un régisseur.

Il est proposé de recruter un MNS (Maître Nageur Sauveteur) à temps complet plus un MNS à temps partiel. L'association « Service Eau Sécurité » a été contactée pour nous proposer un contrat de mise à disposition de MNS.

### **JURY CRIMINEL**

Afin d'établir la liste du jury criminel pour l'année 2009, la commune doit procéder au tirage au sort de 3 personnes. Ce tirage s'effectue à partir de la liste électorale de la commune. Ont été désignés : Monsieur Martin Sébastien « Le Magnin », Madame Lambert Valérie « Les Amaryllis » et Monsieur Comestaz Yves « Cotagon ».

### **TRAVAUX EN COURS**

#### La Gaieté

Par rapport aux prévisions de la municipalité précédente, il y aura une plus value sur les travaux réalisés de l'ordre de 25 000 € ; de plus, nous devons revoir le financement de cette opération avec le département.

#### Ecole Maternelle

La fin des travaux est prévue pour fin juin début juillet. EDF doit procéder au renforcement du réseau électrique de cette zone. Il faut prévoir le déménagement des classes démontables et leur restitution au Conseil Général au plus tard fin août pour éviter toute pénalité de retard.

#### Lotissement « Les Jardins du Val d'Ainan »

Les eaux pluviales se déversent dans le terrain de l'école maternelle et contiennent des huiles de vidange. Ces faits sont à surveiller.

#### L'Auberge du Val d'Ainan

Une consommation de fuel importante est signalée par les gérants. Les cinq chambres comportant le double vitrage sont inutilisables à ce jour, les fenêtres des chambres qui peuvent être utilisées ne comportent pas d'isolation, les douches sont trop petites, les radiateurs ne disposent pas de robinets thermostatiques. Les procès verbaux de réception de travaux ont été signés sans réserves et les recours ne sont pas possibles. Cependant, nous reprenons contact avec l'architecte responsable de la conduite des travaux.

#### Le Roulet

Les travaux provisoires de sécurité mis en place ont été enlevés. Ils étaient dangereux, il n'y avait aucune visibilité et pas de budget pour d'éventuels aménagements.

#### Travaux sécurité RD 28 devant l'Hôpital

Ces travaux sont reportés et seront réétudiés dans le cadre global de la sécurité routière.

#### Cœur de Village

Ces travaux sont reportés d'autant plus que la réfection de l'assainissement dans « le Bourg » n'est prévue par le Pays Voironnais qu'en 2014.

#### Voirie communale

L'ensemble des voies sera examiné et les priorités seront fixées.



---

# CONSEIL MUNICIPAL

## Extraits de la séance du 18 avril 2008

---

### GENDARMERIE

Une rencontre a eu lieu avec les services de la gendarmerie. Le terrain de « Champ Morel » ne convient plus, contrairement à ce qui était avancé. Il est trop éloigné du village. La procédure d'un bail emphytéotique envisagée par nos prédécesseurs ne passe pas dans le délai alloué (31.12.08) et par ailleurs, cette formule coûte 40% plus cher que les autres. Nous étudions une autre solution dans laquelle la commune garderait la maîtrise d'œuvre d'une part et tiendrait compte d'autre part des possibilités financières de la commune.

### CIFODEL (audit financier)

Information complémentaire : les subventions de l'école maternelle, le fonds de compensation de la TVA, ainsi que la vente hypothétique du terrain communal de Choché ont été anticipés et intégrés dans le budget 2008 alors qu'ils ne seront perçus qu'en 2009 et 2010. Les intérêts intercalaires n'ont pas été pris en compte, l'accès piétonnier et cyclable à la nouvelle construction est mentionné mais non provisionné...

Tout ceci nous oblige à reprendre le budget primitif en commission des finances dès le résultat définitif de l'audit financier connu.

Nous rappelons que Mmes Brestaz et de Boisanger tout comme MM. Bazus et Mortreuil se sont abstenus lors du vote de ce budget le 5 mars 2008 et n'ont pas manqué d'attirer l'attention de Mme le Maire sur un budget déséquilibré par le manque d'une ligne de trésorerie pour pallier cet état de fait (subventions 2009/2010 et TVA inscrites en recettes).

Le résultat de l'audit financier sera connu le 19 mai.

### FLEURISSEMENT

L'Assemblée se prononce favorablement pour l'inscription de la commune au concours départemental. Mme Mireille Raketic, M. Patrice Mortreuil, et M. Pierre Eymery sont chargés de ce dossier

### INTERNET : Le site de la mairie

La Société Fluo a été rencontrée. Il reste des points à définir : le site, les modalités etc...

Les associations, commerçants, artisans... seront sollicités pour qu'ils fassent parvenir leurs articles.

### FÊTE PATRONALE (St Sulpice)

Il y a lieu de prévoir cette manifestation et de trouver des nouvelles animations. Brigitte de Boisanger, Nicole Brestaz, Marielle Brunet, Audrey Lensel, Michel Krystlik, Christian Gaillard, Michel Cudet sont chargés de ce dossier.

### COMMISSIONS ET SYNDICATS

---

▪ Association Grêle	<u>1 titulaire</u> : Stéphane Tirard <u>1 suppléant</u> : Bernard Collet-Beillon
▪ Armée - Nation	<u>1 délégué</u> : Michel Krystlik
▪ Eco responsabilité	<u>1 titulaire</u> : Charles Bazus <u>2 suppléants</u> : Stéphane Tirard - Bernard Letort
▪ SIVU Lycée Pravaz	<u>2 titulaires</u> : Bernard Letort - Nicole Brestaz <u>1 suppléant</u> : Michel Cudet
▪ CAPV (candidats proposés)	<u>2 titulaires</u> : Michel Cudet – Patrice Mortreuil <u>2 suppléants</u> : Michel Krystlik, Bernard Letort
▪ SE 38 (Syndicat électricité) :	<u>1 titulaire</u> : Christian Gaillard <u>1 suppléant</u> : Bernard Collet-Beillon

Prochain conseil municipal : 30 mai, 20h30



### FÊTE DE L'ÉCOLE VAL' JOIE, le 21 juin

#### Le 21 juin, une journée de fête et de musique organisée par l'équipe des amis de l'école

Pour notre fête de fin d'année scolaire, l'équipe « les amis de l'école » fait appel aux talents musicaux volontaires pour offrir à nos enfants une belle journée en proposant un petit air de musique sur le podium, installé à la Martinette. Une journée de fête avec, le matin, le spectacle des enfants ; à midi, pour ceux qui le souhaitent un déjeuner sur place (repas sur réservation) et l'après-midi des animations.

Cette année encore, une belle tombola sur le thème de l'été vous est proposée, soleil, vacances... (Lots visibles sur le site <http://www.amisecolestgeoire.fr>)

Si vous désirez vous associer à cette manifestation, merci de contacter **Philippe Brochier au 04 76 07 98 89.**

Les amis de l'école

### SIVU DU LYCÉE PRAVAZ

#### La première réunion du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) du Lycée Pravaz a eu lieu le 11 avril 2008

Nicole Brestaz et Bernard Letort étaient présents.

L'ex président, Mr Guy Girard, nous explique la raison et le but de ce SIVU : la construction et l'entretien du gymnase du Lycée Pravaz. En 1996 le Gymnase est construit, suivi en 2001 par les installations extérieures.

Le SIVU est composé de 35 communes de 4 cantons (Pont de Beauvoisin Isère, Pont de Beauvoisin Savoie, les Abrets et St Geoire en Valdaine). Environ 1 000 élèves profitent de ces installations.

Ce SIVU est principalement financé par :

- la participation des communes, à hauteur de 87 000 €, ce qui représente 120 € par élève.
- la région qui, par convention signée, verse une subvention de 28 098 € pour une utilisation d'au moins 1000 heures par an.

- 10 associations qui profitent du complexe et versent 2,80 € de l'heure, versement évalué à 5 200 € pour 2008.

Le 3 mars 2008 l'assemblée du SIVU a décidé une modification des statuts, le principe de cette modification est accepté à l'unanimité.

Par un second vote, le comité se prononce sur la modification de la participation des communes. 30% de cette participation sera calculée en fonction du potentiel financier des communes : 20 voix pour, 12 voix contre et 5 abstentions.

Mr Permezel, ancien professeur de mathématique du lycée Pravaz, élu de St Genix sur Guiers, a été élu président par la nouvelle assemblée.

Pour le Canton de St Geoire en Valdaine, Bernard Letort a été élu Vice-Président.

Bernard LETORT

### DON DU SANG

#### Kits de sécurité obligatoires dans les véhicules à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008

L'amicale des donneurs de sang bénévoles de la Vallée de l'Ainan offre, dans le cadre de la promotion du don de sang, un kit sécurité homologué, comprenant un triangle et un gilet de sécurité, pour la somme de 6€, avec l'inscription DON DU SANG et des gilets sécurité à 3€. Inscrivez vous en mairie.

Lors du prochain numéro du bulletin municipal, nous vous donnerons des informations et répondrons à vos questions sur le don de sang. Pour tout renseignement sur le don de sang et les collectes : tel 04.76.31.16.10.

Didier BURY, président de l'amicale.

## CLUB RENCONTRE

---

### Les Aînés ruraux, créatifs et dynamiques



Malgré la pluie, la vente exposition du club rencontre, les 17 et 18 mai, a connu une bonne affluence. Merci à tous les visiteurs, à M. le maire, ses adjoints et ses conseillers municipaux.

Merci aussi à ceux et celles qui ont travaillé pour cette exposition : pâtissières, brodeuses, peintres, tricoteuses, ils ne peuvent tous être cités.

Le club est ouvert à tous les retraités avec de nombreuses activités. Le jeudi 22 mai est prévu un voyage en Suisse.

Tous les lundis matins, vous pouvez venir chanter avec notre groupe vocal, nous vous attendons, hommes et femmes. Si vous ne savez pas chanter vous pourrez apprendre.

Les Aînés Ruraux sont toujours créatifs, dynamiques et heureux de vivre.

**Renseignements auprès de notre président, Marcel FUGIER : 04 76 07 59 49**

Michelle FALQUE

## CENTRE DE LOISIRS

---

### Des activités de maintien en forme encadrées par un professionnel

Non content d'accueillir les plus jeunes pendant les vacances d'été, le Centre de Loisirs fait savoir qu'il garde ses portes ouvertes à destination de toute personne désirant pratiquer une activité « forme » pendant Juillet et Août, dans le cadre du local « musculation ». Que l'on veuille renforcer sa musculature ou simplement entretenir ses abdos, fessiers ou les

muscles des cuisses, s'adonner au fitness ou au stretching, il est possible de trouver une activité « forme » de son choix et de bénéficier des conseils éclairés d'un professionnel diplômé d'état.

**Je suis à votre disposition pour tous renseignements au 04 76 07 61 72, tous les soirs de 16h45 à 18h et le mercredi de 8h à 18h.**

Marie-Hélène JULIEN

## FOYER LOGEMENT

---

### Le Foyer Logement est composé de 25 logements dont 2 sont loués au Centre Social.

Actuellement, tous les appartements sont occupés. Le foyer est géré par le CCAS. Les employés communaux s'occupent de l'entretien et l'hôpital fournit les repas aux résidents désireux d'en profiter. Une association des résidents a été créée, le président est Mr GARET Maurice. L'animation est assurée par une

équipe de bénévoles et d'élus, qui ont en charge l'organisation des activités du mardi après-midi et du repas des derniers vendredi de chaque mois comme auparavant. L'ambition de l'association "ANIMATION AU FOYER" est de donner les moyens aux résidents de participer à des sorties.

Nicole BRESTAZ

### LETTRE MUNICIPALE ET SITE INTERNET

---

#### Améliorer le lien entre les habitants et faire mieux connaître la commune à l'extérieur

Vous l'aurez constaté, ce deuxième numéro de la LETTRE municipale s'est étoffé. Ses colonnes vous sont ouvertes pour toute information publique à caractère général. Les associations peuvent présenter leurs objectifs, les animations et rencontres prévues ou passées. Nous souhaitons que cet organe de liaison entre les habitants permette à chacun d'être mieux informé de ce qui se passe sur la commune.

Dans le même but, mais à destination d'un public plus large, la commission communication travaille actuellement à la mise en place d'un site internet. Il permettra une plus grande réactivité, ainsi qu'une diffusion vers le tourisme et les activités économique. Y seront présentés la commune et ses diverses activités, ses associations, ses commerces, son environnement.

Pierre EYMERY

### MAISONS ET FERMES FLEURIES

---

#### Le 50ème concours départemental 2008 des maisons et fermes fleuries est ouvert.

Ce concours récompense un décor floral visible de la rue. Les prix sont attribués à 7 catégories.

1. Décors floraux sur la voie publique.
2. Maisons avec jardin très visible de la rue.
3. Balcons ou terrasses de maisons sans jardin visible de la rue.
4. Fenêtres ou murs.
5. Copropriétés et balcons d'immeubles.
6. Commerces, services et hébergements touristiques labellisés
7. Fermes fleuries (en activité).

Pour participer, envoyez ou déposez votre bulletin d'inscription à la mairie avant le 15 juin.

Nom : ..... Prénom : ..... Catégorie n° .....

Adresse : .....

**Pour plus de renseignements n'hésitez pas à contacter Mireille RAKETIC au 04 76 07 50 95**

### À L'ATTENTION DES UTILISATEURS DE TÉLÉALARME

---

**Attention : sur la région et sur la commune de Saint Geoire, des sociétés peu scrupuleuses sévissent.**

Ces dernières changent les appareils de téléalarme, emportent ces appareils qui ne leur appartiennent pas, font signer de nouveaux contrats et facturent très cher leur nouveau matériel.

La commune de Saint Geoire a une convention avec le service du CCAS de Bourgoin-Jallieu. Si votre matériel de

téléalarme dépend de ce service, il est **votre seul interlocuteur**. Vous vous êtes peut-être adressés à l'ADMR ou à d'autres organismes offrant ce service, si tel est le cas restez vigilants sur vos interlocuteurs et les personnes intervenant chez vous.

Nicole BRESTAZ

### PERMANENCES

#### Horaires du secrétariat de Mairie

Lundi, jeudi, vendredi, samedi

De 8h30 à 12h

Mardi, mercredi

De 8h30 à 12h et 14h à 17 h

#### Bibliothèque

Mardi de 10h à 11h

Samedi de 14h30 à 15h30

**CAUE** (conseil en architecture) *sur rendez-vous*

1er jeudi de chaque mois de 13h30 à 17h30

**Habitat et développement** *sur rendez-vous*

1er jeudi de chaque mois de 14h à 16h

**Conciliateur** *sur rendez-vous*

3<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois de 9h à 12h

#### Retraite CRAM

4<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois de 13h30 à 16h30

#### Programme d'intérêt général

3<sup>ème</sup> lundi de chaque mois de 14h à 17h

**ARS** (aide aux victimes)

Tous les mercredis de 14h à 17h

**MSA** Au centre médico-social de Pont de Beauvoisin (Isère), le 3<sup>ème</sup> lundi du mois de 14h à 16h

#### Relais emploi

Lundi de 13h30 à 17h

Mardi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30

Jeudi de 13h30 à 17h

Vendredi de 9h30 à 12h

**Adéquation** (parcours vers l'emploi)

Au relais emploi. Jeudi et vendredi de 9h à 12h

#### Maison de l'emploi

1er et 3<sup>ème</sup> vendredi du mois de 9h à 12h

**Assistante sociale** *sur rendez-vous*

Au foyer logement, mardi et jeudi de 9h à 12h

Mercredi matin, permanence téléphonique

Tél : 04 76 07 61 61

#### Assistantes maternelles

Renseignements au service PMI

Foyer logement - Tél : 04 76 07 59 98

#### Déchetterie de Montferrat

Mardi, jeudi et vendredi de 14h à 18h30

Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h30

#### Déchetterie de St Nicolas de Macherin

Lundi, mercredi et vendredi de 14h à 18h30

Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h30

### LES BEAUX JOURS

#### Avec l'arrivée des beaux jours voici le moment des travaux d'extérieur.

Afin de limiter les gênes occasionnées par les bruits de voisinage (Arrêté municipal du 18 mai 2007), merci de n'utiliser les outils bruyants que :

- Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Marielle BRUNET

### AGENDA

**Samedi 31 mai** : Foire et concours de pétanque à Merlas - Concert annuel de Cocktail Melody à l'église de St Geoire en Valdaine - **Jeudi 5 juin** : Tournoi inter établissements organisé par le centre de Cotagon à la Martinette - **Samedi 7 juin** : Fête du centre de loisirs, « portes ouvertes » à La Martinette - Voyage de l'amicale des donneurs de sang - **Dimanche 8 juin** : Vide grenier organisé dans la cour de l'école de Velanne - Assemblée générale du Basket, à St Geoire en Valdaine - **Samedi 14 juin** : Gala de danse organisé par le Centre de loisirs (STU, à côté de la Poste) - Tournoi de football inter associations à la Martinette - AG du basket à la martinette, à 18h - **Mercredi 18 juin** : Cérémonie de « l'Appel du 18 juin », à 18h00, à St Geoire en Valdaine - **Vendredi 20 juin** : Fête de la musique à Massieu, organisée par la Rugby club - **Samedi 21 juin** : Fête d'été des écoles publiques à la Martinette - **Mercredi 25 juin** : Randonnée pédestre et feux de la St Jean organisés par le centre de Cotagon - **Vendredi 27 juin** : AG du foot, salle STU à 18h20 - **Samedi 28 et dimanche 29 juin** : Fête du Poney-club, à St Geoire en Valdaine - Repas de la St Jean à Voissant - **Lundi 30 juin** : Collecte des donneurs de sang à St Geoire en Valdaine - **Vendredi 4 juillet** : Concours de pétanque du basket, à St Geoire - **Dimanche 6 juillet** : Kermesse et pucier de l'AEP à La Combe, à St Geoire - Concours de pétanque du foyer des jeunes à Velanne, à 14h - **Lundi 7 Juillet** : Don du sang.